

**LOI N° 2013-24 DU 24 OCTOBRE 2013**

portant autorisation de ratification de l'accord d'ISTISNA'A signé à Cotonou le 10 avril 2013 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants en République du Bénin (PAPAPE-Bénin).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 octobre 2013 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord d'ISTISNA'A d'un montant de cinq millions trente mille (5 030 000) dinars islamiques équivalant à sept millions sept cent quarante mille (7.740.000) dollars des Etats-Unis (EU), soit environ trois milliards huit cent soixante dix millions (3 870 000 000) de FCFA, signé à Cotonou le 10 avril 2013 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants en République du Bénin (PAPAPE-Bénin).

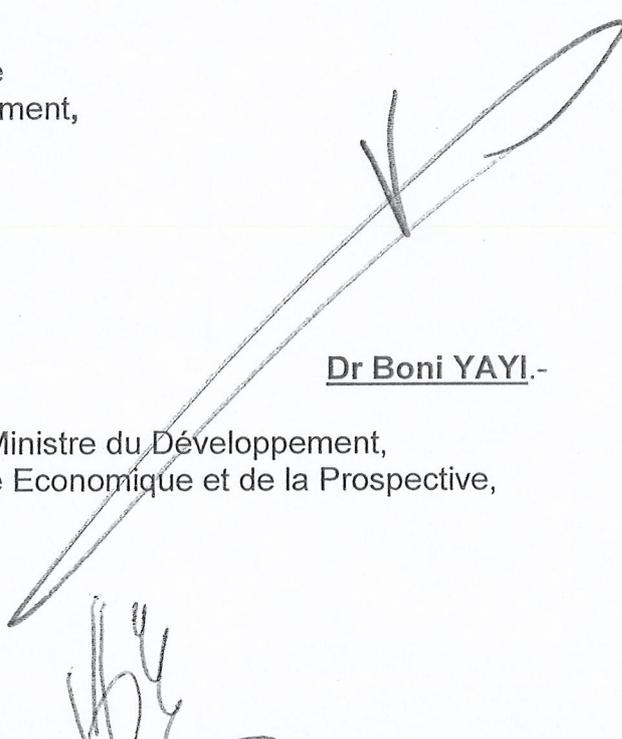
**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 24 octobre 2013,

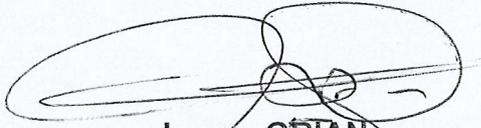
Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,  
de l'Analyse Economique et de la Prospective,

  
Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et de la Pêche,



Fatouma AMADOU DJIBRIL

**AMPLIATIONS** : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MDAEP 4 MEF4 MAEP 4 AUTRES MINISTERES  
23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-  
UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-